

Pour un rebond après la crise de la COVID-19 : soutien régional aux acteurs du mouvement sportif

Séance plénière du 10 novembre 2020

L'activité des associations et clubs sportifs est gravement impactée par les répercussions de la crise COVID-19. Celles-ci mettent en danger la pérennité de nombreuses structures associatives.

Les mesures d'urgence adoptées n'ont jusqu'alors pas totalement répondu aux craintes ni aux besoins du mouvement sportif amateur.

Le nouveau dispositif proposé, bien qu'appréciable dans ce contexte difficile, n'échappe pas à ce même constat. Le CESER propose donc au Conseil régional d'adapter certaines règles d'attribution des aides aux associations sportives.

Des associations et clubs sportifs durement frappés par la crise

L'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'ensemble des associations et clubs de sport amateur est particulièrement sévère. La mise à l'arrêt des activités, la fermeture des lieux de pratiques sportives, l'annulation des manifestations et les contraintes de fonctionnement imposées par la gestion de crise sanitaire ont entraîné une perte de recettes significatives aggravée par un désengagement de partenaires, un recul des adhésions et du nombre de licenciés, le découragement et la lassitude de responsables bénévoles par ailleurs vulnérables au virus SRAS-CoV2. Ce contexte met en danger la survie de nombreuses petites structures mais aussi les emplois associés.

Si les associations sportives ont été parmi les principales bénéficiaires des premières mesures d'urgence, force est de constater que nombre d'entre elles (35 dossiers aidés sur 132 demandes) n'ont pu accéder à des dispositifs trop peu adaptés, rigides, parfois complexes et dont les critères financiers demeurent trop restrictifs, reléguant la valeur des missions dans un registre secondaire. Or, la pratique du sport dans un cadre collectif n'est-elle pas aussi une forme de réponse aux objectifs de santé, de lien social et de fabrique de la citoyenneté ?

Un nouveau soutien appréciable mais qui ne répond pas aux craintes immédiates des associations sportives

Le nouveau dispositif de soutien proposé par le Conseil régional complète les dispositions d'urgence en vigueur et est accueilli favorablement par le CESER. Il comporte diverses mesures d'aide à l'investissement à destination des têtes de réseaux, des organisateurs de manifestations et des clubs, afin de les accompagner au changement provoqué par la crise et aux nouveaux enjeux, notamment par la mutualisation de moyens.

Toutefois, face aux conséquences d'une crise qui s'inscrit dans la durée et menace à court terme la pérennité du tissu sportif associatif, le CESER demande d'une part que la durée de mobilisation des financements attribués pour 2020 soit prolongée sans révision ou proratisation des financements attribués, d'autre part que les contributions du travail bénévoles soient à l'avenir prises en compte dans le calcul des aides, comme cela est le cas pour d'autres financeurs publics¹.



¹ Cf. règlement 99-01 du Comité de la Règlementation Comptable

Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX



Vote sur l'avis du CESER
« Pour un rebond après la crise de la COVID-19 : soutien régional aux acteurs du mouvement sport »

122 votants
120 pour
2 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine